

Dépliant SISM - Service communication - Septembre 2026

CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE (CLSM)

NÎMES

NÎMES

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE ?

Un **CLSM** est un **espace de travail partenarial qui réunit les acteurs d'un territoire autour des enjeux de santé mentale** afin de construire des réponses collectives adaptées aux besoins locaux.

Il réunit les élus locaux, les professionnels de la psychiatrie, les personnes concernées par des troubles psychiques et leurs proches, les acteurs des secteurs social, médico-social et éducatif, ainsi que les habitants et les associations. Plus largement, il associe l'ensemble des acteurs locaux susceptibles d'agir sur les déterminants de la santé mentale, tels que le logement, l'éducation, la jeunesse, la culture, etc.

Il s'articule avec le **Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) du Gard,** démarche coordonnée visant à améliorer l'accès aux soins, les parcours de santé et de vie des personnes souffrant de troubles psychiques dans le département.

QUELS SONT SES OBJECTIFS ?

La santé mentale ne se limite pas à l'accès aux soins psychiatriques. Elle s'inscrit dans une approche globale, conformément à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), et recouvre à la fois le bien-être, la souffrance psychique et les situations de vulnérabilité psychosociale.

L'enjeu du CLSM est de construire une capacité collective à analyser, délibérer et agir sur des problèmes qui excèdent les capacités d'intervention de chaque secteur pris isolément.

Le CLSM s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- Initier/poursuivre l'observation locale des besoins et des ressources en santé mentale ;
- Développer les actions de promotion et de prévention en santé mentale ;
- Faciliter et améliorer l'accès aux soins sur le territoire ;
- Favoriser l'insertion sociale, l'autonomie et la pleine citoyenneté des usagers ;
- Contribuer à la déstigmatisation des personnes concernées par les troubles psychiques.

ET CONCRÈTEMENT ?

1 / Le CLSM, un levier pour faire évoluer les organisations et renforcer la coopération entre acteurs :

- Réunir une pluralité d'acteurs ;
- Partager les diagnostics et les analyses ;
- Croiser les regards professionnels et les savoirs issus de l'expérience ;
- Proposer des évolutions concrètes traduites par des usages ou des formalisations communes ;
- Mobiliser les différents niveaux de décision et d'organisation.

2 / Le CLSM, un levier pour construire un cadre commun d'intervention :

- Élaborer des repères, des recommandations ou des protocoles locaux ;
- Clarifier et partager les cadres et les limites d'intervention de chacun ;
- Mettre en discussion les enjeux éthiques ;
- Développer des formations et outils communs.

CE QUI NE RELÈVE PAS DU CLSM

